



National Defence
National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**REQUEST FOR PROPOSAL /
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO /
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Or By/Ou par Fax To/A: (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or attached
hereto, the goods and services listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute
feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Title / Titre: Procurement of antennas, and Filters for RCAF/Acquisition d'antennes et filtres pour l'ARC.		Solicitation No / No de l'invitation: W8475-205393/A	
Date of Solicitation / Date de l'invitation: 17 January/Janvier 2020			
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à: Attn. Ladislau Kolozsvari Department of National Defence 101 Colonel By Drive Ottawa, On, K1A 0K2 ladislau.kolozsvari@forces.gc.ca			
Telephone No. / N° de téléphone: 819-939-6149		FAX No / No de fax:	
Destination: 25 CFSM Montreal 6363 NOTRE DAME ST E. MONTREAL, QC, Canada H1N 3V9			

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable
Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to
destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate
item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de
douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés «rendu droits acquittés», tous frais de
livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente

**Solicitation Closes /
L'invitation prend fin:**

At / à : 14.00 EST - Eastern Standard Time -
heure normal de l'est

On / le : Feb, 26 2019 - le 26 fev 2019

Delivery required / Livraison exigée:	Delivery offered / Livraison proposée:
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur:	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie):	
Name / Nom: _____	Title / Titre: _____
Signature: _____	Date: _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 EXIGENCES EN MATIERE DE SECURITE	4
1.2 BESOIN	4
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISEES	5
2.1.1 CLAUSES DU GUIDE DES CUA	5
2.2 PRESENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PERIODE DE SOUMISSION	6
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1.1 PRIX	8
3.1.2 PRIX – INVITATIONS A SOUMISSIONNER COMPORTANT PLUSIEURS ARTICLES	8
3.1.3 PAIEMENT ELECTRONIQUE DES FACTURES – SOUMISSION	8
3.1.4 CLAUSES DU GUIDE DES CUA	8
3.1.5 MEILLEURE DATE DE LIVRAISON – SOUMISSION.....	8
3.1.6 REPRESENTANTS DU SOUMISSONNAIRE	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	10
4.1 PROCEDURES D'EVALUATION	10
4.1.1 ÉVALUATION TECHNIQUE.....	10
4.1.1.1 CRITERES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	10
4.1.2 ÉVALUATION FINANCIERE	10
4.1.2.1 ÉVALUATION DU PRIX.....	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	11
5.1.1 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE – DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION.....	11
5.2 ATTESTATIONS PREALABLES A L'ATTRIBUTION DU MARCHE ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES 11	
5.2.1 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE – DOCUMENTS EXIGES	11
5.2.2 PROGRAMME DE CONTRATS FEDERAUX POUR L'EQUITE EN MATIERE D'EMPLOI – ATTESTATION DE SOUMISSION.....	11
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	13
6.1 EXIGENCES EN MATIERE DE SECURITE	13
6.2 ÉNONCE DES BESOINS	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISEES	13
6.3.1 CONDITIONS GENERALES	13
6.4 DUREE DU CONTRAT.....	13
6.4.1 DATE DE LIVRAISON.....	13
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.5.1 AUTORITE CONTRACTANTE	13
6.5.2 RESPONSABLE TECHNIQUE	14
6.6 BASE DE PAIEMENT.....	15

6.6.1	BASE DE PAIEMENT.....	15
6.7	INSTRUCTIONS DE FACTURATION	15
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES	16
6.8.1	CONFORMITE	16
6.9	LOIS APPLICABLES.....	16
6.10	ORDRE DE PRIORITE DES DOCUMENTS	16
6.11	CONTRAT DE DEFENSE	16
6.12	PREPARATION POUR LA LIVRAISON	16
6.12.1	EXIGENCE D'EMBALLAGE CONFORMEMENT A LA SPECIFICATION D-LM-008-036/SF-000.....	16
6.12.2	INSTRUCTIONS D'EXPEDITION – FRANCO A BORD DESTINATION ET RENDU DROITS ACQUITTES	16
6.13	CONDITION DU MATERIEL – CONTRAT	17
6.14	CLAUSES SUPPLEMENTAIRES DU GUIDE DES CCUA.....	17
ANNEXE A	18
	DETAILS DES ARTICLES	18
ANNEXE « B » DE LA TROISIÈME PARTIE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS.....		20
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ELECTRONIQUE	20

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences en matière de sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'annexe A, Détails des articles.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les directives, clauses et conditions désignées dans l'appel d'offres par un numéro, une date et un titre figurent dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2019-03-04) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante avec les modifications suivantes :

- a) La section 02 (2012-03-02) – Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) Le paragraphe 5 (2018-05-22) – Présentation des soumissions, alinéa 2, est supprimé en entier.
- c) Le paragraphe 05 (2018-05-22) – Présentation des soumissions, alinéa 4, est modifié de la façon suivante :
 - Supprimer : 60 jours
 - Insérer : 90 jours
- d) Le paragraphe 08 (2019-03-04) – Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postal, alinéa 2, est supprimé en entier.
- e) Le paragraphe 20 (2017-04-27) – Autres renseignements, paragraphe 2, est supprimée en entier.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

<u>A9130T</u>	Programme des marchandises contrôlées – Soumission	2014-11-27
<u>B1000T</u>	Condition du matériel – Présentation des soumissions	2014-06-26
<u>B3000T</u>	Produits équivalents	2006-06-16

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Lorsqu'ils présentent leur soumission, les soumissionnaires doivent inscrire le numéro de la demande de soumissions sur l'enveloppe.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires doivent indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au gouvernement du Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le gouvernement du Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le gouvernement du Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit remise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les exemplaires de leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de propositions signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée).

Section I : Soumission technique (une [1] copie papier)

Section II : Soumission financière (une [1] copie papier)

Section III : Attestations (une [1] copie papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (une [1] copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier bond de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
2. utiliser un format qui respecte l'environnement, notamment une impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la Base de paiement de la partie 6. Les prix doivent être indiqués à l'annexe « A », Détails des articles seulement.

3.1.1 Prix

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

La soumission doit être présentée en dollars canadiens.

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à la destination des biens indiquée dans l'annexe « A », Détails des articles, Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumissions. Toutefois, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plus d'un article de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3.1.3 Paiement électronique des factures – Soumission

Si l'entrepreneur est disposé à accepter les paiements de factures par certains instruments de paiement électronique, il doit remplir l'annexe B, Instruments de paiement électronique, pour indiquer les instruments qu'il accepte.

Si l'annexe B, Instruments de paiement électronique, n'est pas remplie, le gouvernement considérera que l'entrepreneur n'accepte pas les instruments de paiement électronique pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.4 Clauses du Guide des CUA

C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06
--------	-------------------------------	------------

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.5 Meilleure date de livraison – soumission

Bien que la livraison doive s'effectuer d'ici le 30 juin 2020, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui puisse être offerte à l'annexe « A » – Détail des articles.

3.1.6 Représentants du soumissionnaire

Le gouvernement du Canada demande à ce que les soumissionnaires fournissent des renseignements à la personne-ressource responsable des activités suivantes :

Renseignements généraux

Nom :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Suivi de la livraison

Nom :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées en conformité avec toutes les exigences de la demande de proposition, ainsi que des critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être dûment remplies et fournir tous les renseignements exigés dans l'appel d'offres pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions :

- a) Respecter tous les détails décrits à l'annexe A, Détails des articles. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement le numéro de pièce ainsi que le Code OTAN des fabricants (COF) et le code NCAGE des pièces offertes.
- b) Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent doivent indiquer le nom de la marque et le modèle et le numéro de la pièce et le code NSCM/NCAGE.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à Montréal, selon les Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions. On recommandera d'attribuer un contrat en fonction de la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas, article par article, en fonction du numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO).

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au gouvernement du Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. Le Canada déclarera une soumission non recevable ou conclura à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, qu'elle ait été faite sciemment ou non, pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent joindre les attestations dûment remplies suivantes à leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du marché et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, le cas échéant, ne figurent sur la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux disponible au bas de la page du site Web *Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail* (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.108345218.1418120565.1461700134).

Le gouvernement du Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise,

figure dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF) au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences en matière de sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les éléments décrits à l'annexe A, Détails des articles.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et les conditions désignées dans le contrat par un numéro, une date et un titre figurent dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

- a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison comme décrite à l'annexe A, Détails des articles.

6.4.2 Points de livraison

La livraison dans le cadre du présent besoin doit être effectuée aux points de livraison précisés à l'annexe A, Détails de l'article du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Ladislau Kolozsvari
Titre : Agent de négociation des marchés
Organisation : Ministère de la Défense nationale (MDN)
Direction : Directeur - Obtention (Aérospatial), DOA 7-3-3
Adresse : 101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : 819-939-6149

Télécopieur : 819-939-4448
Courriel : LADISLAU.KOLOZSVARI@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le présent contrat est: *(REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES: à préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : Ministère de la Défense nationale
Direction : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES: à préciser par le MDN au moment de l'attribution du contrat)

Personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Base de paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations aux termes du contrat, l'entrepreneur sera payé le prix unitaire ferme indiqué à l'annexe A, Détails des articles d'un montant de _____ \$ CAD (à insérer au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont compris, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ceux-ci n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement

H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international)
- b. Échange de données informatisé (EDI)
- c. Virement télégraphique (international seulement)

6.7 Instructions de facturation

1. L'Entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient exécutés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

Ministère de la Défense nationale
25 DAFC
C.P. 4000 STN K
Montréal (Québec)
H1N 3R9
CANADA
À l'attention de : Section de facturation
W1941
 - b. Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat. L'entrepreneur doit fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante, sauf indication contraire de sa part, afin de réduire la quantité de documents imprimés.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations peuvent faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas aux attestations, s'il ne fournit pas la documentation connexe ou si on constate que des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission comportent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier dans la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document figurant plus bas sur la liste.

- a) Les articles de la convention
- b) 2010A (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne)
- c) l'annexe « A » – Détails des articles
- d) La soumission de l'entrepreneur datée du (date qu'insérera l'autorité contractante), dans sa version modifiée, sera insérée par l'autorité contractante

6.11 Contrat de défense

A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Préparation pour la livraison

6.12.1 Exigence d'emballage conformément à la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer les articles numéro 1 à 2 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéro 1 à 2 à raison de 1 par paquet.

6.12.2 Instructions d'expédition – Franco à bord destination et rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination indiqué dans le contrat.

Rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2010, Montréal (Québec).

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

25^e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes
Montréal, Québec.

Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou
514-252-2777 Poste 2363 ou 4673 ou 4282
Courriel : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

6.13 Condition du matériel – Contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.14 Clauses supplémentaires du guide des CCUA

A9131C	Programme des marchandises contrôlées – contrat	2014-11-27
B4060C	Marchandises contrôlées	2011-05-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité – entrepreneurs établis au Canada	2014-11-27
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D5545C	ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C)	2010-08-16
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurance – aucune exigence particulière	2016-01-28

ANNEXE A

Détails des articles

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus.	Calculé Prix	Date de livraison proposée
1	<p>NSN : 5985-99-758-6585 Antenne N/P demandée : XV07-960-1215/1120; NSCM/CAGE: U9736, EUROPEAN ANTENNAS LTD T/A COBHAM ANTENNA SYSTEMS</p> <p>Ou</p> <p>N/P demandée : T002911 COF/NCAGE: FAFF2 Diginext</p> <p>Ou</p> <p>N/P demandée : 65.7238.475.00-A001 NSCM/CAGE: D0327, LEONARDO GERMANY GMBH</p> <p>Ou</p> <p>N/P demandée : 124964 NSCM/CAGE: 6WCE8, EXELIS INC</p> <p>Veillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ • NSCM/CAGE _____ 	CH	20	<p>Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal Section de la réception 6363, RUE NOTRE DAME EST MONTREAL (QUEBEC) H1N 3V9 CANADA</p>	<p>Ministère de la Défense nationale C.P. 4000 Succursale K 25 DAFC/Magasin À l'attention de : Comptes créditeurs 25^e DAFC Montréal (Québec) H1N 3R9 Canada</p>	\$ _____	\$ _____	JJ/MM/AA

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de destination	Adresse de facturation	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus.	Calculé Prix	Date de livraison proposée
2	NSN: 5915-99-725-5169 Filtre, Antiparasites N/P demandée : BSF-1030-1090/1347 NSCM/CAGE: FAQ50, COBHAM MICROWAVE OU N/P demandée : BSF-1030-1090/1347 NSCM/CAGE U9736, EUROPEAN ANTENNAS LTD T/A COBHAM ANTENNA SYSTEMS Veuillez indiquer dans votre offre si le numéro de pièce proposé est celui demandé ou un équivalent : <ul style="list-style-type: none"> • Numéro de pièce proposé _____ • NSCM/CAGE _____ 	CH	20	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC Montréal Section de la réception 6363, RUE NOTRE DAME EST MONTRÉAL (QUÉBEC) H1N 3V9 CANADA	Ministère de la Défense nationale C.P. 4000 Succursale K 25 DAFC/Magasin À l'attention de : Comptes créditeurs 25° DAFC Montréal (Québec) H1N 3R9 Canada	\$ _____	\$ _____	JJ/MM/AA
						Total partiel	_____	
						Taxes applicables	_____	
						Total (TPS/TVQ incluses)	_____	

ANNEXE « B » DE LA TROISIÈME PARTIE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Instruments de paiement électronique

Le soumissionnaire accepte les instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international)
- Échange de données informatisé (EDI)
- Virement télégraphique (international seulement)